

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2014**

**Présents :** M.M. RAMONEDA, ABADIE, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECLAIR, MILLET, MONTCHAUZOU, MOULAÏ, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

**Absents :** Néant

**Procurations :** Mr BARRERA à Mme VAYA, Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mme LEFEBVRE à Mme PENA,

**Secrétaire de Séance :** Mme ABADIE Catherine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1) PERSONNEL COMMUNAL :**

VU la suppression du poste d'*Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe* (délibération n° 13 du 10/03/2014), il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'*Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet*, à compter du 1 juillet 2014,

VU la réorganisation du temps de travail par rapport aux nouveaux rythmes scolaires et à l'entretien du bâtiment du nouveau stade, il convient de procéder à l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour trois *Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe*, à compter du 1 septembre 2014.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le fixer comme suit :

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	32.20/35 (1)
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	8	[ 32.76/35(1) 31.50/35 (2) 25.00/35 (1) 24.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.50/35 (1) 16.45/35 (1)]
<b><u>Filière Culturelle</u></b>				
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	31.30/35
<b><u>Filière Police</u></b>				
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**2) ACHAT TERRAIN A LA SOCIETE AQUILON :**

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une régularisation d'un alignement de parcelle prévu dans le plan d'aménagement du secteur dit « LA SOUMEPRADE », rue LO GRILH.

Il propose de procéder à l'achat, pour l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 12 m2 environ correspondant à une partie de trottoir (contenance précise après établissement du plan de division) à la Sté AQUILON, représentée par Mr G. ZAYKINE, n° 39 Camin de Bazalac, 11570 PALAJA.

Les frais de géomètre (Cabinet LEFEVRE) nécessaires à la division de la parcelle cadastrée Section AH n° 462, seront pris en charge par la commune, pour un montant de 480 € TTC, et les frais d'acte notarié seront réglés par la Sté AQUILON auprès de l'Etude de Maître BESANCENOT, sise à CARCASSONNE (Aude).

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**3) TRAVAUX DE VOIRIE 2014 :**

Dans le cadre des travaux de remise en état de viabilité de divers chemins et trottoirs, il est nécessaire de prévoir les services d'un Cabinet de Maîtrise d'œuvre.

Mr DUARTE Yves, adjoint aux travaux, présente la proposition du Cabinet INGENIERIE VOIRIES RESEAUX de COURTAULY (11230) au taux de 4,8% appliqué sur le montant global HT des travaux estimés, qui s'élèvent à 85.137 € HT. Les honoraires s'élèvent donc à 4.086,58 €.

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**4) CONVENTION D'ETUDES AVEC LA SOCIETE ENTEC de CARCASSONNE :**

Pour améliorer le chauffage et l'éclairage de la salle polyvalente, Mr DUARTE Yves propose d'effectuer une étude de faisabilité et de diagnostic énergétique sur ce bâtiment.

Les honoraires du bureau d'études ENTEC sont d'un montant global de 3.540 € HT.

Cette convention ne sera mise en application qu'après une entrevue avec la personne du SYADEN qui a réalisé le diagnostic énergétique de la commune.

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**5) CONVENTION D'ETUDES AVEC LA SOCIETE G.C.I.S. de CARCASSONNE :**

Mr DUARTE Yves présente un projet de mission d'étude de faisabilité pour créer un plancher au niveau de la salle polyvalente, sur la partie située au-dessus des vestiaires.

Il présente le devis de la Société G.C.I.S. de Carcassonne, d'un montant de 1.200 € HT.

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**6) CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT/CREANCIER EDF :**

Mr CLARES Thierry, adjoint aux finances, présente un projet de convention tripartite à signer, entre le Comptable de la commune, le créancier EDF DCECL Méditerranée, et l'ordonnateur.

Ce document a pour objet de fixer les modalités de règlement des dépenses d'énergie ou de services à EDF par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**7) SYADEN – DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14/04/2014 (n°24) par laquelle un délégué titulaire et un délégué suppléant ont été élus pour représenter la commune auprès du SYADEN. Mr Philippe GACHET a été désigné comme étant le délégué suppléant et Mr Gilles MONTCHAUZOU a été désigné comme étant le délégué titulaire.

Or, une erreur de saisie a été faite au niveau de la rédaction de cette délibération : il est mentionné le nom de Mr Thierry CLARES, en tant que délégué titulaire (alors qu'il s'agit de Mr Gilles MONTCHAUZOU).

Après en avoir informé les services du SYADEN, il a été convenu d'annuler la délibération du 14/04/2014 (n° 24) et de redélibérer afin de régulariser cette décision.

**VOTES :**      POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**8) MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DU 3<sup>ème</sup> R.P.I.M.A. de CARCASSONNE :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une motion de soutien pour le maintien du 3<sup>ème</sup> R.P.I.M.A. de Carcassonne a été adoptée à l'unanimité en Conseil Communautaire et a reçu également le soutien de Mr le Député, Jean-Claude PEREZ, de Mr le Président du Conseil Général, André VIOLA et de Mr le Maire de Carcassonne, Gérard LARRAT.

Il donne lecture de ce document et propose de délibérer sur cette motion, afin de montrer le souhait de maintenir ce régiment sur Carcassonne, tant au point de vue économique, démographique, relationnel (terrain militaire couvre une partie de la commune : 220 Ha), d'autant plus que plusieurs familles de notre village ont des liens étroits avec le 3<sup>ème</sup> R.P.I.M.A.

Le Conseil Municipal, approuve cette motion de soutien.

**VOTES :**      POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**9) MOTION MOTION DE SOUTIEN AUX DEMANDES PORTEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS D'ETAT :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien aux demandes portées par l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat auprès des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, approuve cette motion de soutien.

**VOTES :**      POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**10) MOTION DE SOUTIEN SUR LA NOUVELLE REFORME TERRITORIALE (CONTRE LA SUPPRESSION DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX) :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mr le Président du Conseil Général de l'Aude relatif aux annonces gouvernementales sur la réforme territoriale à venir.

Il propose d'appuyer la motion du Conseil Général de l'Aude et de se prononcer en faveur du maintien des conseils départementaux après 2020 en réfléchissant d'ores et déjà à l'évolution du mode de désignation, de reconnaître le rôle indispensable des Conseils Généraux en milieu rural notamment, et d'affirmer les compétences des Conseils Généraux en matière de solidarité humaine et territoriale.

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité, cette motion.

**VOTES :**      POUR : 13                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 5

**11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AUDE :**

Il s'agit de l'opération de conservation et de mise en valeur du site découvert par l'A.L.C. représentée par Mme GARDEL Marie-Elise.

Le montant global de cette opération est de 37.700 € HT (honoraires architecte inclus).

Dans un premier temps, il avait été demandé auprès de Mme la Conseillère Générale, d'affecter le reliquat de la subvention accordée pour la restauration du *Pigeonnier de Cazaban* (soit 36.600 € HT de travaux subventionnés et non réalisés) sur ce projet. Or, le règlement départemental des aides n'autorise pas de transfert de subvention sur une autre opération réalisée par un même bénéficiaire. Il convient donc de déposer un nouveau dossier.

**VOTES :**            POUR : 18                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 1

**12) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE :**

Les mutations engagées au sein du secteur de l'énergie ont conduit le SYADEN à engager une réflexion sur l'opportunité d'un groupement d'achat public de l'énergie visant à préparer au mieux la fin des tarifs réglementés de vente :

- De gaz à l'horizon du 31/12/2014 pour la majorité des sites publics,
- D'électricité à l'horizon du 31/12/2015 pour les contrats JAUNE et VERT.

Le SYADEN a décidé de créer un groupement de commandes à l'échelle départementale pour l'achat d'énergies. Il est proposé d'adhérer à ce groupement

**VOTES :**            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

La séance est levée à 22h30.